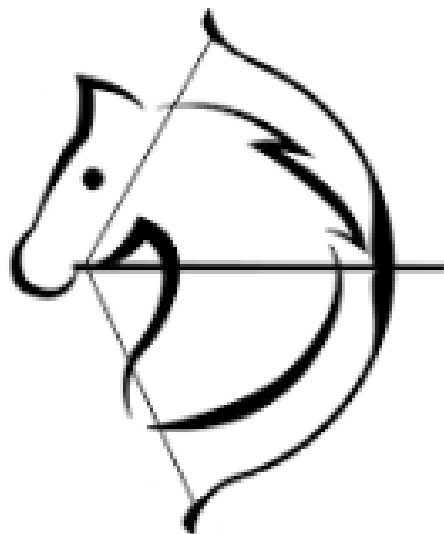




# LE TIR A L'ARC



## PONEY CLUB DE MONTECLIN

CD53 Route de Versailles  
91570 BIEVRES  
01 60 19 02 13  
monteclin@wanadoo.fr

## LE TIR A L'ARC, EN BREF :



L'archerie équestre est la réunion de deux disciplines sportives traditionnelles : l'équitation et le tir à l'arc. La combinaison de ces deux sports provient de traditions asiatiques.

L'objectif est de tirer dans un temps déterminé, des flèches en mouvement dans une ou plusieurs cibles en ligne droite ou sur un parcours de chasse vallonné, sur une piste encadrée.

L'esthétisme du geste et la difficulté d'allier vitesse et précision en font tout le charme. La symbolique de l'arc et du cheval conjuguée, est très forte.

## HORAIRES ET TARIFS DES ENTRAINEMENTS :

Cours spécifique à la discipline, en plus du cours classique

1 Reprise	<b>TOTAL</b> Par appel (4 à l'année)	Droit d'accès aux installations sportives	Forfait enseignement
<b>Samedi 18h-19h</b>	<b>Shet : 130€</b> <b>DP : 172€</b>	83€ 110€	47€ 62€

## ENGAGEMENTS :

- Participer au cours Compétition
- Participer aux concours ; entre 4 et 5 dans l'année
- Participer à 1 ou 2 journées de stages (dates à confirmer)
- Participer aux Championnats de France à Lamotte Beuvron du pendant le week-end de l'Ascension, du 22 mai au 24 mai




Partie à rapporter  
signée  
à l'accueil du club

## TARIFS DES CONCOURS :

<b>TIR A L'ARC</b>	1 Participation	
	Concours à Brimbosport	Concours à l'extérieur
<b>Part variable</b> (engagement)	Prix variable selon l'organisateur	
<b>+Part Fixe</b>	<b>70€</b>	<b>74€</b>
<i>Droit d'accès aux installations sportives</i>	45€	/€
<i>Forfait enseignement</i>	25€	74€

## CALENDRIER DES CONCOURS :

Voici la 1<sup>ère</sup> partie, sous réserve de modifications  
(Un second calendrier vous sera communiqué début 2020)

 Le 24/11 : Chaville

## CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A Lamotte Beuvron, du 22 mai au 24 juin.  
Prévoir environ 600€  
(non compris trajet, hébergement et nourriture des cavaliers)

## MATERIEL :

\* sur avis du moniteur

Cavalier	Cheval	Autres
Bombe + toque du club Bottes Polo du club Pantalon blanc ou noir *	Tapis du club	Matériel de pansage Etriers + Etrivières Matériel spécifique*

Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance du  
présent document et en accepte l'intégralité.

Je m'engage donc à inscrire mon fils/ma fille/m'inscrire en cours compétition de tir à l'arc  
pour l'année 2018/2019

Le.....

Signature

Partie à rapporter  
signée  
à l'accueil du club

# CONTRATS CONCOURS

## A DESTINATION DES PARENTS

Je m'engage à :

1. Fournir les pièces administratives, à l'accueil, ou par mail [monteclin@wanadoo.fr](mailto:monteclin@wanadoo.fr) :

✚ Le contrat signé joint => avant le 6 octobre

✚ Certificat médical et autorisation parentale joint => avant le 6 octobre

2. Inscrire mon enfant pour l'année, sauf blessure ou déménagement.

3. Participer :

✚ A tous les entraînements et concours ;

✚ Aux journées de stage de perfectionnement (dates à définir)

✚ Et aux Championnats de France à Lamotte Beuvron pendant le week-end de l'Ascension.

Aucun désistement ne sera possible sauf cas de force majeure. Dans ce cas il convient de prévenir l'accueil, par écrit ou mail uniquement, au moins **10 jours ouvrés avant le concours**. Aucune information transmise à l'oral ou au moniteur ne sera prise en compte. A défaut les frais engagés ne pourront être remboursés.

4. Etre disponible emmener mon enfant sur les lieux de concours, les dimanches, parfois très tôt. Un planning de concours est donné en début d'année pour les concours jusqu'à Décembre, puis un second planning de Janvier aux Championnats de France. Les dates sont données sous réserve de modification.

5. Me libérer de mes obligations, moi ou une personne de confiance, pour le week-end de l'Ascension 2020 pour permettre la participation de mon enfant aux Championnats de France.

Le club se réserve le droit de modifier les épreuves initialement prévues en fonction des qualifications et des compétences individuelles et collectives.

6. Solder les concours au plus tard une semaine avant leur date. Tout concours non soldé bloquera les engagements suivants.

7. Avoir le Galop minimum requis pour la pratique de la discipline ; au besoin en le passant sur une des journées proposées aux vacances de la Toussaint.

*Enfin j'adhère au projet sportif du club, et plus largement celui de la FFE. J'encourage l'équipe de mon enfant et mon club, et diffuse des valeurs positives.*

Je soussigné(e).....atteste avoir pris connaissance du présent document et en accepter l'intégralité. Je m'engage donc à inscrire mon fils/ma fille .....en cours compétition Tir à l'arc pour l'année 2019/2020.

Signature des parents